



SNES Wallis-et-Futuna
BP 605 Mata 'Utu 98 600 Wallis
Mél. : <contact@snes-fsu-wf.fr>
Site : <<http://www.snes-fsu.wf>>

Bilan des élections professionnelles par voie électronique du 27 novembre au 4 décembre 2014

Liste FSU

(Document joint au PV du dépouillement, le vendredi 5 décembre, AVANT la proclamation des résultats.)

La FSU demande que la déclaration suivante, concernant les nombreux dysfonctionnements qui ont émaillé ce scrutin, soit jointe au PV du dépouillement des votes.

Nous avons en effet constaté de très nombreux obstacles qui constituent autant d'entraves au droit fondamental de vote pour les personnels et au droit syndical pour les organisations candidates.

1) L'ESPACE ÉLECTEUR

- Les messageries professionnelles en « .wf » n'étant pas reconnues par le portail ministériel, il a été impossible de créer un espace électeur durant les premières semaines qui ont suivi son ouverture nationale (le 22 septembre 2014). Il a fallu attendre presque un mois pour que le ministère crée une adresse en « *education.fr* », qu'il fallait activer uniquement pour ces élections, ce qui ajoute une difficulté supplémentaire à une démarche déjà très complexe. Les électeurs de Wallis-et-Futuna ont donc été privés de près d'un mois pour créer et vérifier leur espace électeur, ce qui ne sera pas sans conséquences lors du vote.
- À peine les électeurs de Wallis-et-Futuna pouvaient-ils accéder à leur espace électeur que deux scrutins, dont le CTS, avaient disparu de cet espace pour ne réapparaître que quelques jours avant le scellement des urnes.
- Cette disparition a empêché les organisations syndicales d'effectuer le travail de vérification des listes électorales dans de bonnes conditions.

2) LES LISTES ÉLECTORALES

- Les organisations syndicales candidates n'avaient tout d'abord à leur disposition qu'une liste électorale d'une quarantaine de noms, affichée sur le panneau du vice-rectorat, alors que dès le 15 octobre, la liste électorale complète aurait dû être connue.
- Lorsque l'accès à la totalité des scrutins sur l'espace électeur a été rétabli, la liste électorale pour le CTS ne contenait que 117 électeurs.
- Les listes électorales n'ont été complètes que le jour du scellement des urnes (par exemple jusqu'au dernier moment, les contractuels étaient absents de la liste).

3) LES LISTES CANDIDATES

- Deux listes candidates au CTS appartiennent à la même organisation syndicale et utilisent le même logo.
- Sur une liste, un candidat est partant, et par conséquent affecté dans une académie depuis le 1^{er} septembre 2014. Or, inexplicablement, il lui est accordé le droit de voter alors que les candidats partants votent dans leur académie d'accueil.

4) LES CONDITIONS DE VOTE

- Le vote a souvent eu lieu sans aucune confidentialité, dans une salle où chacun discute, ironise sur tel ou tel syndicat ou candidat ou essaie de distribuer des tracts. Tout ce désordre serait impensable lors d'un vote traditionnel avec une urne et un bulletin papier.
- Dans un établissement (collège de Mala'e), le seul ordinateur disponible pour les élections professionnelles est celui de la tête de liste d'une organisation candidate.

5) LE VOTE

- Au moment du vote, des électeurs se rendent compte que leur identifiant n'est pas reconnu. Après renseignement, ils découvrent que leur messagerie pour ces élections est, contre toute attente, en « *education.wf* » ou même celle de leur ancienne académie qu'ils ont quittée depuis deux ans.
- La cellule d'assistance n'a pas toujours été facilement joignable, et lorsque le technicien était absent, il a fallu attendre parfois une journée pour obtenir le renseignement permettant de débloquer une situation.
- Par ailleurs, la cellule locale d'assistance n'était pas toujours en mesure de résoudre la difficulté technique signalée et devait faire appel aux techniciens du ministère, voire d'une autre académie.
- Pour certains collègues, il aura ainsi fallu une journée complète, voire deux jours, des dizaines de tentatives de connexion et de nombreux appels téléphoniques à la cellule d'assistance pour pouvoir régler leur difficulté et voter.
- Un chef d'établissement déclare sans ambages au personnel venu demander son NUMEN que ça le « *fait chier de rechercher ce NUMEN* ».

La FSU demande que la correspondante fonctionnelle de ces élections professionnelles et que le directeur des services informatiques du vice-rectorat rendent compte aux organisations syndicales candidates du bilan des difficultés techniques rencontrées. Quelles sont les évolutions par rapport aux procédures déjà calamiteuses des élections professionnelles de 2011 ?

Enfin, nous considérons que l'ensemble de ces dysfonctionnements a gravement entravé le droit de vote, et parce que de nombreux candidats confrontés à une grande complexité ont renoncé à exercer ce droit, nous demandons que le vote papier soit instauré à Wallis-et-Futuna pour les élections professionnelles de 2018.